

**DECISION**  
**de nomination d'un régisseur d'avances et de recettes**

**LE DIRECTEUR DE L'ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SANTE PUBLIQUE**

**Vu**, le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs, modifié par le décret n°76-70 du 15 janvier 1976 ;

**Vu**, le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics, modifié par les n°92-1368 du 23 décembre 1992 et 2000-424 du 19 mai 2000 ;

**Vu**, l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avance et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

**Vu**, la Décision n°4/2011/Direction/DAFJ portant institution d'une régie d'avance ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Madame Liliane MILLOT, Agent Contractuel en CDI de l'EHESP est nommée régisseur d'avances et de recettes.

**Article 2 :** Compte tenu du montant de l'avance et du montant moyen des recettes mensuelles, le régisseur n'est pas contraint à la constitution d'un cautionnement. Elle percevra une indemnité de responsabilité de 110 € par an.

**Article 3 :** Le régisseur est soumis au contrôle tant sur pièces que sur place, prévu par la réglementation en vigueur.

**Article 4 :** La présente décision prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Rennes, le 4 janvier 2011

Le Directeur de l'EHESP

Vu pour acceptation  
Le régisseur

Vu pour agrément  
L'Agent comptable

Antoine FLAHAULT

Liliane MILLOT

Catherine DY